

● art contemporain en bretagne

Adhérer

www.artcontemporainbretagne.org

Créé en 2002 autour des lieux œuvrant dans le champ de l'art contemporain en région, le réseau a.c.b a évolué en 2021 pour fédérer tous-tes les professionnel-les de l'art contemporain en Bretagne.

● vous êtes :

- Artiste plasticien-ne
- Critique d'art
- Commissaire d'exposition
- Historien-ne de l'art et chercheur-euse
- Conférencier-ière
- Régisseur-euse
- Assistant-te d'artiste(s)
- Médiateur-trice
- Commissaire-priseur-e
- Éditeur-trice d'art
- Formateur-trice
- Enseignant-te – professeur-e – intervenant-e en art
- Salarié-e
- Demandeur-euse d'emploi
- Étudiant-te avec un 1^{er} niveau de diplôme dans le champ de l'art.

● et/ou vous représentez

- Un collectif d'artistes
- Un centre d'art contemporain
- Une galerie à vocation commerciale
- Une association d'art contemporain
- Une galerie associative
- Un lieu ou dispositif de résidences artistiques
- Une fondation
- L'école supérieure d'art
- Le Fonds régional d'art contemporain
- Un service culturel d'université développant un projet en art
- Un musée
- Une artothèque
- Des archives spécialisées en art
- Une agence de production.

● pourquoi adhérer ?

- S'engager et faire vivre la **charte de valeurs et d'engagements** et faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Intégrer un réseau élargi de professionnel·les ;
- Porter une parole plus forte et représentative du secteur des arts plastiques et visuels en région ;
- Réfléchir ensemble, confronter ses idées, ses expériences et questionnements ;
- Échanger et partager les bonnes pratiques et participer à les faire progresser ;
- Agir dans une dimension collective ;
- Penser l'avenir du secteur de l'art contemporain ;
- Être partie prenante et proposer des idées, des axes de travail, donner sa voix ;
- Travailler ensemble sur des sujets communs et transversaux ;
- Participer à la défense des intérêts de notre secteur ;
- S'engager dans le développement des activités du réseau a.c.b. ;
- Soutenir le projet de l'association et avoir accès à de l'information, des ressources.

● la charte de valeurs et d'engagements

Véritable texte d'intention du réseau et socle commun pour des relations de travail harmonieuses entre toutes les professionnel·les de l'art contemporain en Bretagne, **chaque adhérent·e s'engage à signer et à donner corps à cette charte.**

En annexe : un vademecum des préconisations contractuelles pour chaque typologies d'adhérent·es.

Lire et télécharger la charte et le vademecum



a.c.b. est le réseau des professionnels de l'art contemporain en Bretagne. Ses objectifs sont de participer au développement responsable et accroissement de ce secteur sur le territoire régional. Il agit pour ce réseau :

- **VALORISER TOUS LES CHAMRS D'ACTEURS** : artistes, réseaux, expérimentation, production, diffusion, médiation, engagement... ;
- **DÉFENDRE LES INTÉRÊTS COMMUNS** du secteur de l'art contemporain ;
- **STRUCTURER, ACCOMPAGNER ET PROFESSIONALISER** : mise en réseau, information et formation... ;
- **COORDONNER ET COOPÉRER** : des actions communes... ;
- **REPRÉSENTER ET INFLUENCER** : a.c.b. est un pole ressources pour aborder de manière transverse les questions de l'art contemporain à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale en lien constant avec les collectivités et organisations professionnelles. Il défend une voix sectorielle qui relie les attentes des professionnel·les et les différents enjeux de la structure et de l'écosystème.

Les adhérent·es d'a.c.b. sont rassemblé·es dans un esprit démocratique, de solidarité, de synergie, de coopération, de mutualisation tout en restant attentif·es et respectueux·es de la singularité des projets de chacun·e.

Ainsi, convaincu·e que l'art et la culture sont sources d'émancipation individuelle et collective et participant de l'intérêt général et du développement démocratique des sociétés, les membres du réseau a.c.b. s'engagent à respecter et faire vivre la charte de valeurs et d'engagement. Elle définit un cadre un cadre commun et solidaire de responsabilité, porté et partagé par chacun·e des adhérent·es, et pour lequel ils sont en lien avec :

Les valeurs fondamentales

- Promouvoir la diversité culturelle et les créations culturelles ;
- Défendre la liberté d'expression, de la création et de programmation ;
- Promouvoir la pluralité des formes artistiques et des projets ;
- Défendre la variété des expressions artistiques tout dans le processus de création que de la diffusion ;
- Favoriser l'accès de toutes et tous à l'art et la culture ;
- Assurer des conditions propres à la sécurisation des parcours professionnels et l'accompagnement à la formation tout au long de la vie ;
- Encourager les échanges et expérimentations avec d'autres secteurs culturels et d'autres champs professionnels (jeunesse, éducation, action sociale etc.) ;
- Lutter contre toutes les discriminations ;
- Respecter l'égalité femmes-hommes ;
- Ouvrir pour le respect de l'environnement ;
- Encourager les enracinement à échelle locale, régionale, nationale et internationale ;
- Respecter les droits sociaux, du travail et du code de la propriété intellectuelle.

Le réseau s'engage à questionner ses savoir-faire, modes de production et activités au regard de ces valeurs et en lien avec les relations nationales et internationales.

Les engagements communs

- Tous les signataires de cette charte s'engagent à :
- Contractualiser toutes les collaborations qui doivent être le fruit de négociations puis à respecter les engagements des contrats, signés en amont des projets ;
 - Assurer une juste rémunération du travail et du paiement du travail artistique ;
 - Mettre en œuvre des conditions respectueuses de travail, saines et optimales ;
 - Développer des relations solidaires grâce à la mise en commun des expériences et des savoir-faire de créer une dynamique collective au sein de l'écosystème de l'art contemporain ;
 - Développer des relations solitaires et respectueuses avec les autres acteurs·rices du monde de l'art ;
 - Réduire leur impact écologique en favorisant toute initiative de développement durable permettant le respect de l'environnement et du vivant.

● POUR LES STRUCTURES

- Développer une programmation diversifiée, équilibrée et plurielle ;
 - Ne pas chercher de fin de contrat sur un appel à projet ;
 - Rendre public, dans le cadre d'un appel à projet, la constitution des jurys et des comités d'experts, et veiller à la présence d'artistes dans les jurys ;
 - Remettre les avis et le plus largement possible des professionnels indépendants (critique d'art, commissaires d'exposition...) pour leur travail au sein des jurys et comités d'experts pour l'acte de médiation ;
 - Assurer les conditions d'accueil, de présentation et de conservation des œuvres ;
 - Donner aux artistes un cadre de travail précis et leur identité et propre artistique ;
 - Être respectueux des conditions de travail des salariés ;
 - Assurer des conditions propres à la valorisation économique et professionnelle des artistes ;
- DANS LE CADRE D'UNE EXPÉRIENCE, LA STRUCTURE S'ENGAGE À :**
- Rendre un accompagnement professionnel aux artistes (professionnels, techniques, juridiques, administratifs et financiers) ainsi qu'aux autres parties prenantes du projet (commissaires d'exposition, critiques d'art, régisseurs, etc.) ;
 - Remettre l'artiste pour toute production artistique et médiation d'une œuvre au service d'un public et veiller à ce qu'elle soit produite par le maître de l'œuvre, les sociétés de droits d'auteurs ou les artistes ;
 - Minimiser l'impact toutes autres interventions de l'artiste (conception, conception, design, performances, installations...) ;
 - Contractualiser avec les artistes professionnels les engagements d'usage et dans des conditions négociées, commerciales d'exposition, d'installation, et de médiation ;
 - Définir précisément le nature des services rendus à l'artiste (formation, exposition, médiation, acte éditorial, création de lieux d'exposition) ;
 - Rendre au chargé les frais de déplacement louage, par avion, hébergement et forfait ;
 - Prendre en charge les frais de transport des œuvres dans les conditions convenues entre les deux parties ;

● POUR LES INDÉPENDANT·ES ET PROFESSIONNEL·LES DE L'ART

- Assurer les œuvres présentées dans l'exposition ;
 - Assurer les conditions d'accueil, de présentation, de conservation des œuvres ;
 - Assurer l'accès du public, la consultation et la médiation de l'œuvre ;
 - Assurer la communication des projets artistiques et culturels auprès du public ;
 - Assurer la communication de disponibilité auprès des professionnels ;
 - Assurer aux arts et à la création un statut de secteur à part entière ;
 - Ne pas proposer à l'artiste d'être le bénéficiaire et bénéficiaire de son exposition personnelle ;
 - Ne pas dévaloriser de l'œuvre pour espérer dans les années ;
 - Faciliter le choix en contrat avec les artistes ou les laïcs, permettre à toute personne intéressée de faire acquiescer d'une durée ;
- DANS LE CADRE D'UNE RÉSIDENCE, LA STRUCTURE S'ENGAGE À :**
- Veiller des formations pour le public de la résidence et la diffusion de la production ;
 - Veiller des formations pour le public de la résidence et la diffusion de la production ;
 - Ne pas dévaloriser l'œuvre ou d'une œuvre produite à l'occasion ;
 - Prendre en compte dans l'acte de médiation ;
 - Rendre un avis de travail dans l'acte de médiation ;
 - Prendre en compte dans l'acte de médiation ;
- POUR LES ARTISTES PLASTICIEN·TES**
- Être en ligne avec sa situation sociale et fiscale ;
 - Respecter les engagements de contrat signés avec un cadre tiers ;
 - Rendre le document permettant de faciliter les démarches administratives de ses partenaires ;
 - Contractualiser leur regard avec les artistes en cas de commande d'œuvre ou de prestations (critique, pratique artistique, médiation de médiation, projets artistiques, médiation, médiation et culture...) ;
 - Concrétiser les projets avec les artistes afin de mieux appréhender les spécificités de chaque projet ;
 - Encourager à développer et promouvoir des programmes solitaires ;
 - Être transparent sur les conditions de médiation ;
 - Être transparent sur les conditions de médiation ;
 - Remettre les œuvres et toutes indépendantes pour leur travail au sein des jurys et comités d'experts pour l'acte de médiation ;

● comment adhérer ?

Critères et modalités

1. (Se) reconnaître et s'engager dans le respect et la promotion des valeurs communes figurant dans la charte de valeurs et d'engagements d'a.c.b en la signant ;
2. Répondre aux critères d'éligibilité pour chaque typologie d'adhérent-es détaillés dans les formulaires d'adhésion en téléchargement ci-contre ;
3. Procéder à une demande écrite détaillée et motivée via les formulaires.
[Les informations et pièces à fournir y sont présentées]

Barèmes de cotisation

La cotisation ainsi que l'adhésion à l'association sont valables pour une année civile (soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours).

- Fixe pour les adhésions à titre individuel
 - Cotisation étudiant-e : 5€
 - Cotisation de base (artistes plasticien-nés, indépendant-es, salarié-es, autres professionnel-les de l'art ...) : 10€
 - Cotisation solidaire : à partir de 20€
 - Proportionnelle pour les personnes morales type structure
- Le principe de cotisation est mutualiste et comprend 5 niveaux (entre 100 et 866€) calculés sur le budget de fonctionnement de la structure ou le chiffre d'affaires pour une galerie à vocation commerciale.
- 1^{ère} tranche, pour un budget de moins de 10 000 € : 100 €
 - 2^{ème} tranche, pour un budget compris entre 10 000 et 40 000 € : 214 €
 - 3^{ème} tranche, entre 40 000 et 100 000 € : 360 €
 - 4^{ème} tranche : 100 000 à 200 000 € : 586 €
 - 5^{ème} tranche : + 200 000 € : 866 €

Il est possible de procéder à une adhésion de soutien supérieure au montant de la cotisation.

Admissions

- Les demandes d'adhésion sont étudiées tous les 2 mois environ à l'occasion du conseil d'administration. Dès validation, un courrier et l'appel à cotisation est adressé.
- **Tout dossier incomplet ne peut être recevable ni présenté en conseil d'administration.**

Lire et télécharger les statuts et le règlement intérieur

Vous n'avez pas la possibilité d'imprimer, de scanner ou d'ajouter une signature électronique à la charte ? Envoyez nous un complément une trace écrite d'engagement par email.

Deux possibilités

EN LIGNE : remplir les formulaires dédiés

Selon votre statut, choisir le lien correspondant (cliquer dessus)

- Formulaire d'adhésion – ARTISTE
- Formulaire d'adhésion – Professionnel-les indépendant-es ou salarié-es (hors artistes), les étudiant-es
- Formulaire d'adhésion – STRUCTURE

OU

PAR EMAIL : télécharger et renvoyer

Selon votre statut, choisir un formulaire et la charte correspondants (cliquer dessus)

[À signer]

- Charte de valeurs et d'engagements - INDIVIDUELLE
- Charte de valeurs et d'engagements - STRUCTURE

[À remplir - document word]

- Formulaire adhésion - STRUCTURE
- Formulaire adhésion - ARTISTE
- Formulaire adhésion - Professionnel-les indépendant-es ou salarié-es (hors artistes), les étudiant-es

La gouvernance

La gouvernance de l'association est fondée autour d'une représentation la plus équitable et égalitaire possible de ses adhérent-es qui représentent les principales typologies d'acteur-trices de l'art contemporain : des structures, des artistes plasticien-nés et des personnes exerçant une activité professionnelle indépendante ou salariée – ou en vue de l'être – dans le secteur de l'art contemporain.

Le fonctionnement

Pour construire une dynamique collective et transversale le réseau a.c.b articule son fonctionnement autour de chantiers thématiques et transversaux. Ces chantiers thématiques ont maximum 18 mois de travail pour faire des projets et propositions concrètes. Tous-tes les adhérent-es peuvent y participer en fonction de leurs affinités, spécialités, envies ...

● a.c.b

art contemporain en bretagne

RENSEIGNEMENT& INFORMATIONS

Après de l'équipe :

+33 (0)7 88 46 72 66

contact@artcontemporainbretagne.org

www.artcontemporainbretagne.org